

#1 Développement durable

Curebot

11/10/2019

Actions gouvernementales

Les conseils de développement menacés de disparition

11/10/2019

lagazettedescommunes.com



Alors que les conseils de développement viennent tout juste de fêter leurs vingt ans, leur existence même est remise en cause par le projet de loi Engagement et Proximité, actuellement en première lecture au Sénat. Les sénateurs sont en effet depuis mardi 8 octobre invités à s'exprimer sur la suppression des Conseils de développement, une proposition des co-rapporteurs Mathieu Darnaud (LR) et Françoise Gatel (UC) qui va au-delà de l'intention initiale du gouvernement de rendre facultative leur création.

Une telle décision, si elle était actée, signifierait inéluctablement à terme la disparition progressive des conseils de développement du paysage démocratique français. « Les conseils de développement sont en cours de généralisation, mais leur dynamique reste fragile, soulignent Dominique Valck et Yves Londechamp, co-présidents de la Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD). Les

faire disparaître de la loi briserait cet élan et constituerait un retour en arrière en matière de mobilisation citoyenne. C'est un signal très négatif ».

Participation au Grand débat

Depuis vingt ans, les conseils de développement constituent dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants des espaces de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens. « Ils contribuent à l'élaboration, au suivi, à l'évaluation et à la révision du projet de territoire. Ils émettent un avis sur les documents de prospective et de planification (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan Local de l'Habitat, etc.) Ils contribuent aussi à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable (Agenda 21, Plan Climat Air Energie Territorial, etc.) », énumèrent Dominique Valck et Yves Londechamp. Cette année, les conseils de développement ont été particulièrement mis en avant puisqu'ils ont largement participé au Grand débat.

« Les supprimer va à l'encontre du discours du Président de la République qui entend remettre le citoyen au cœur de la politique. C'est particulièrement dommageable dans un contexte de forte défiance à l'égard des politiques », poursuivent les co-présidents de la CNCD.

Fort de ce constat, la Coordination Nationale des Conseils de Développement demande au gouvernement et à tous les parlementaires des deux chambres de conserver la loi en l'état actuel. Elle souhaite également que soit réalisée une évaluation concertée « pour permettre de définir, en connaissance de cause, les évolutions souhaitables à apporter aux Conseils de développement ».

D'ores et déjà, un certain nombre d'élus, comme le vice-président de la métropole lilloise Bernard Gérard, le sénateur de Meurthe-et-Moselle Olivier Jacquin ou encore le député de la Loire Dino Cinieri, ont apporté leur soutien à la CNCD. Il reste encore quelques mois pour infléchir la balance. Le projet de loi, qui doit être voté par les sénateurs le 22 octobre, doit ensuite aller à l'Assemblée nationale, dans l'objectif d'une adoption définitive avant les élections municipales de mars 2020.

Bientôt un malus au poids pour les voitures de plus de 1300 kilos ?

09/10/2019

lexpansion.lexpress.fr



Un amendement adopté dans le cadre du projet de loi de finances prévoit un bonus-malus fondé sur le poids des véhicules. Il s'ajouterait à celui sur les émissions de CO2.

Le poids de votre véhicule va peut-être vous coûter cher. La commission du Développement durable de l'Assemblée nationale a adopté lundi soir un amendement au Projet de loi finance (PLF) 2020, qui introduit un nouveau malus pour les véhicules en fonction de leur masse, et cela en plus du bonus-malus déjà en place sur les émissions de CO2.

Selon LCI, cet amendement - à l'initiative du député Mathieu Orphelin - introduit un malus de 15 euros par kilogramme au-delà de 1300 kg pour les véhicules thermiques, et au-delà de 1700 kg pour les véhicules électriques (soit 400 kg de plus, notamment pour prendre en compte le poids des batteries). Les familles nombreuses pourront bénéficier d'un seuil rehaussé de 300 kg à partir du troisième enfant, pour un véhicule thermique, 550 kg pour un véhicule électrique. Le montant maximum du malus ne pourra excéder les 10 000 euros.

Le bonus sur le poids part du constat que plus un véhicule est lourd, plus il a besoin d'énergie pour avancer. Les émissions gaz à effets de serre sont également plus importantes dans la construction du véhicule, lorsque celui-ci est plus lourd. "Depuis 20 ans, les émissions de CO2 des voitures neuves en conditions de conduite réelle n'ont quasiment pas baissé", explique Nicolas Meilhan, conseiller scientifique auteur d'un rapport de France Stratégie intitulé "Comment faire enfin baisser les émissions de CO2 des voitures". Cela est notamment dû à l'augmentation du poids moyen des véhicules, qui est lié pour partie au succès commercial des "SUV" souligne LCI.

Cet amendement, qui pourrait faire augmenter le prix de certains véhicules, avait déjà été retoqué une première fois dans le cadre de la loi mobilités. Selon la chaîne d'information, il pourrait cette fois avoir plus de chances de passer. La députée LREM Émilie Cariou, qui siège à la commission des Finances, pourrait apporter son soutien à cette initiative.

Initiatives écologiques

Pacte de Milan : ces villes qui s'engagent pour une alimentation plus durable

10/10/2019

lagazettedescommunes.com



Lorsqu'il a été lancé en 2015, le pacte de Milan invitait les villes du monde à développer des politiques agroécologiques et alimentaires novatrices pour nourrir la planète de façon saine, et accessible à tous. Le texte était signé par 47 villes dont Montpellier, première parmi la dizaine de villes françaises à l'avoir adopté avec Paris, Rennes, Bordeaux, Marseille, Lyon... Elles sont aujourd'hui plus de 200, petites et grandes des cinq continents, et 25 autres les ont rejointes lors du sommet qui vient de s'achever le 9 octobre 2019 à Montpellier.

« Elles se sont toutes engagées à mettre en place des actions locales pour aller vers des systèmes alimentaires plus durables », rappelle Anna Scavuzzo, 1^{ère} adjointe de Giuseppe Sala, maire de Milan. Parmi les priorités du texte initial : la protection des terres à fort potentiel, la mise en valeur des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Identifier les bonnes pratiques

Le sommet qui vient de se terminer et a réuni 91 villes dont 30 capitales mondiales – Ouagadougou, Rio de Janeiro, New York City ou Moscou – était le moment d'échanger, comme chaque année depuis 2015, sur les actions déjà en place, dans des contextes urbains très divers. « Nous sommes là pour identifier les bonnes pratiques et les ramener vers nos villes », rappelle Anna Scavuzzo. Tel-Aviv, par exemple, a instauré une gouvernance alimentaire locale, Nairobi agit sur la sécurité alimentaire quand Ouagadougou

travaille à modifier les habitudes alimentaires en lançant une campagne pour réduire le sel et le sucre dans la cuisine de rue.

« Les villes sont en contact avec les citoyens, elles ont la capacité d'agir de façon plus rapide que les Etats », note Philippe Saurel, maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole. « Et l'urgence, c'est d'agir ! », ajoute-t-il. Le réseau qui s'est constitué avec le Pacte de Milan a voulu aller plus loin en conformant le texte de 2015 aux 17 objectifs de développement durable (ODD) que les Nations Unies ont inscrit dans leur Agenda 2030 pour une transition écologique et solidaire du monde.

Entrainer d'autres villes

Toutes les villes signataires du Pacte de Milan étaient invitées à valider cette nouvelle « Déclaration de Montpellier » qui uniformise les actions au niveau planétaire, en y amenant leurs amendements, le cas échéant. Parmi les apports intégrés : mobiliser les acteurs de l'alimentation pour assurer l'hygiène alimentaire (proposition de Brazzaville capitale du Congo), assurer la santé alimentaire (Barcelone), supprimer le plastique (Nantes)... « Cette déclaration va être envoyée à l'ONU pour faire partie du corpus mondial des textes fondateurs », se félicite Philippe Saurel.

Les dix années qui viennent vont être des années cruciales pour passer des mots aux actes, alors que beaucoup de villes n'ont pas encore commencé le chemin. « Il faut donner du temps pour arriver à convaincre et changer les pratiques mais au moins nous avons un langage commun », ajoute le maire.

Ce 5e sommet récompensait des villes signataires du Pacte, lors du « Milan Pact Awards ». Parmi les six primées : Sao Paulo pour son action contre le gaspillage alimentaire, Kazan en Russie pour sa bonne nutrition et Montpellier pour son approvisionnement et sa distribution alimentaires durables.

Première en France : ce supermarché en ligne affiche l’empreinte carbone de ses produits

03/10/2019

wedemain.fr



Selon vous, qui a le pire bilan carbone : une tomate française bio produite sous serre ou une tomate importée d'Espagne ? Sachez que la première génère 10 fois plus de CO2 que la seconde.

Un calcul qui n'est pas évident à réaliser... Pour aider le consommateur à s'y retrouver, le supermarché en ligne 100 % bio La Fourche, qui propose des prix inférieurs à ceux de la grande distribution, va afficher l'empreinte carbone de ses produits. Une première en France.

Lancée en juin 2018 par trois jeunes entrepreneurs, La Fourche était déjà le premier distributeur de l'Hexagone à afficher le score de l'application Yuka, qui donne une note aux aliments en fonction de leur impact sur la santé.

"Notre volonté est de donner de plus en plus d'informations au consommateur, pour qu'il puisse faire un choix éthique et engagé. Ce que l'on mange est à l'origine de la moitié du CO2 que l'on génère, les choix que l'on fait sont donc importants", explique Lucas Lefebvre, co-fondateur de La Fourche.

Pendant un an, l'empreinte carbone de plus de 1 100 produits alimentaires a été évaluée en prenant en compte toutes les étapes de production, transformation, stockage, transport et emballage. Pour ce faire, La Fourche s'est associée à Etiquetable, une application collaborative de cuisine durable conçue par le cabinet de conseil en développement durable ECO2 Initiative, en partenariat avec l'Ademe, qui a fourni un grand nombre de données.

Au final, une "note carbone" allant de A+ à E est affichée sur chaque produit, de façon assez claire. L'empreinte carbone est aussi précisée en grammage de CO2 rejeté pour 100 g de produit.

Attention toutefois, cette note carbone ne prend pas en compte la livraison à domicile du client. "S'agissant d'un service en ligne avec peu de retour, peu de livraison express et pas de produits frais, acheter chez-nous génère quatre fois moins de CO2 que d'aller acheter en magasin", assure Lucas Lefebvre. "Nous avons un gros hangar, d'où tout part. Alors que les supermarchés ont des rayons frais, doivent être chauffés... La plupart du temps, les clients y vont en voiture, etc."



Zéro déchet, zéro carbone... Que privilégier ?

Au final, pour réduire son empreinte carbone, quelques conseils de bon sens peuvent être retenus : manger moins de viande, surtout de bœuf, moins de laitage, et privilégier les produits locaux et de saison.

L'emballage, au-delà des déchets qu'il génère, pèse aussi dans la balance carbone. Et ici, attention aux idées reçues. "Par exemple, une compote de pommes dans un bocal en verre, qui est lourd à transporter et dont le recyclage demande beaucoup d'énergie, génère environ 30 % de plus de CO2 que des petites compotes individuelles dans des emballages en plastique", détaille le co-fondateur de la Fourche.

Mais le plastique est moins bien recyclé que le verre, et peut contenir des substances nocives pour la santé.... Le mieux reste donc d'acheter en vrac et de limiter un maximum les emballages. "Il y a eu une grosse prise de conscience sur les déchets mais l'empreinte carbone est une notion qui reste très vague pour le consommateur", fait valoir Lucas Lefebvre. L'entrepreneur réfléchit maintenant à afficher le score Nova, relatif à la transformation des aliments. "Le critère de transformation est le plus corrélé aux maladies cardio-vasculaires et au diabète. Ce score n'est pas très connu et on ne veut pas multiplier les infos, mais on réfléchit à la façon de l'intégrer", explique-t-il. Degrés de transformation, empreinte carbone, recyclage, teneur en pesticides ou encore qualité nutritive des produits... Pour faire des achats éclairés, l'idéal serait d'avoir demain un label qui compile toutes ces données !